MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE

SCOlarisé - précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat

stagiaire de la formation professionnelle continue - précisez le centre de formation où est inscrit le candidat

apprenti - précisez le centre de formation où est inscrit le candidat

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES D'EXAMENS PROFESSIONNELS

(CAP, BP, MC3, MC4, BMA, BCP, DTMS, BTS, DCG, DSCG)

Session 2024

FORMULAIRE A RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens professionnels est à compléter par le candidat - ou par les représentants légaux s'il est mineur- et par l'équipe pédagogique. En cas d'échec à l'examen, les un

	agements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents ouvelle procédure doit être effectuée.				
	PROCEDURE COMPLETE (1)				
	PROCEDURE SIMPLIFIEE (1): uniquement pour les bénéficiaires d'un PPS, PAI, PAP avec avis du médecin désigné par la CDAPH rendu au cours du cycle terminal, et dont la demande est conforme aux aménagements mis en place durant la scolarité				
	(1) Cocher obligatoirement l'une des 2 cases selon votre situation				
	IDENTITE DU CANDIDAT				
	M de famille du candidat :				
	resse :				
Adr	Tél. :resse électronique :				
Car	ndidat :				
	Individuel				
	Bénéficiaire de la RQTH				

Ville :	
	EXAMEN PRESENTE
	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Spécialité :
	Mention complémentaire niveau 3 Spécialité :
	Brevet professionnel (BP) Spécialité :
	Baccalauréat professionnel (BAC PRO) Spécialité :
	Mention complémentaire niveau 4 Spécialité :
	Brevet des métiers d'arts (BMA) Spécialité :
	Diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS) :
	Brevet de technicien supérieur (BTS) Spécialité :
	Diplôme de comptabilité et de gestion :
	Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion:

.....

AMENAGEMENTS DE LA SCOLARITE D	E L'ANNEE PR	ECEDE	NTE OU [DE L'A	ANNEE EN COURS
Un PPS a-t-il été mis en place ?		Oui		Non	(joindre la photocopie du PPS ou de la notification)
Un PAI a-t-il été mis en place ?		Oui		Non	(joindre la photocopie)
Un PAP a-t-il été mis en place ?		Oui		Non	(joindre la photocopie)
L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ?		Oui		Non	
N.B : Seuls les aménagements conformes au règlement de l'examen sont possibles					

NOM	PRENOM1	

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	TEMPS OU ES	PACE	
 Majoration de temps (dans la limite d'un 1/3 temps) 1.1 - Préparation des épreuves 			
orales 1.1.1 - un tiers-temps (1/3) 1.1.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.1.1 □ 1.1.2	□ 1.1.1 □ 1.1.2	Valide la demande ☐ 1.1.1- MH104 ☐ 1.1.2
1.2 – Epreuves écrites ☐ 1.2.1 - tiers temps ☐ 1.2.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles) 1.3 – Epreuves orales	□ 1.2.1 □ 1.2.2	□ 1.2.1 □ 1.2.2	□ 1.2.1 – MH102 □ 1.2.2 – MH101
☐ 1.3.1 – tiers temps☐ 1.3.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.3.1 □ 1.3.2	□ 1.3.1 □ 1.3.2	□ 1.3.1 – MH103 □ 1.3.2
1.4 − Epreuves pratiques □ 1.4.1 − tiers temps □ 1.4.2 − autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.4.1 □ 1.4.2	□ 1.4.1 □ 1.4.2	□ 1.4.1 – MH105 □ 1.4.2
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs :	Refus à motiver :
2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.			Valide la demande
2.1 temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes	2.1	□ 2.1	☐ 2.1-MH118
2.2 – temps compensatoire pour soins	2.2	2.2	☐ 2.2-MH
2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire		□ 2.3	□ 2.3-MH120
2.4 – possibilité de sortir avan la fin de la première heure (pause, soin)	2.4	2.4	□ 2.4-MH121
2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers temps	2.5	2.5	□ 2.5-MH126

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
3 - Locaux, installation de la salle			Valide la demande
(à préciser) : □3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1 ^{ère}	□3.1	□3.1	□3.1 – MH201
heure 3.2 – proximité de l'infirmerie 3.3 – accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur)	□3.2 □3.3	□3.2 □3.3	□ 3.2 – MH202 □ 3.3 – MH204 ou MH205
□3.4 – accessibilité des locaux	□3.4	□3.4	□3.4 – MH206
fauteuil roulant □3.5 – proximité d'une prise de courant □3.6 – conditions particulières d'éclairage à préciser :	□3.5 □3.6	□3.5 □3.6	□3.5 – MH207 □3.6 – MH209
	D27	□2.7	D2.7 MU244
□3.7 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser	□3.7	□3.7	□3.7 – MH211
□3.8 – salle à faible effectif □3.9 - seul dans une salle (situation exceptionnelle)	☐ 3.8 ☐ 3.9 Observations :	□ 3.8 □ 3.9 Avis circonstancié obligatoire si	□3.8 – MH214 □3.9– MH212
		avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
Attack delication	AMENAGEMENTS TECH	HNIQUES	
Aides techniques 4.1 - Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion) 4.1.1 - ordinateur ou tablette du	□ 4.1 1	□ 4.1 1	Valide la demande □ 4.1 1 – MH413
candidat 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre			
d'examen 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe	□ 4.1.2 □ 4.1.3	□ 4.1.2 □ 4.1.3	□ 4.1.2 – MH414 □ 4.1.3 – MH405
A préciser :			
			I

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifique sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander avant l'épreuve leur installation. Les logiciels utilisés en classe peuvent ne pas être autorisés aux examens. 4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser): 4.2.1 - calculatrice simple non programmable 4.2.2 - machine braille 4.2.3 - système HF 4.2.4 - autres	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4 Observations:	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable □ pièces justificatives insuffisantes □ aucune pièce justificative □ aménagements demandés sans rapport avec difficultés □ autres motifs :	□ 4.2.1 – MH402 □ 4.2.2 – MH403 □ 4.2.3 – MH403 □ 4.2.4 – MH403 Refus à motiver :
5 - Mise en forme des sujets ☐ 5.1 – sujet en braille intégral ☐ 5.2 – sujet en braille abrégé ☐ 5.3 – sujet en caractères	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3	Valide la demande ☐ 5.1 – MH301 ☐ 5.2 – MH302 ☐ 5.3 – MH310
agrandis - Arial 16 5.4 – sujet en caractères agrandis - Arial 20	□ 5.4	□ 5.4	□ 5.4 – MH303
 5.5 – sujet en caractères agrandis – Arial 24 5.6 – sujet en format numérique 	□ 5.5 □ 5.6	□ 5.5 □ 5.6	☐ 5.5 – MH316 ☐ 5.6 – MH306
PDF 5.7 – sujet en A3	5.7 5.8:	□ 5.7 □ 5.8:	☐ 5.7- MH304 ☐ 5.8:
5.8 - autres :	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
6- Communication 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves	□ 6.1	□ 6.1	Valide la demande ☐ 6.1 – MH401
écrites et /ou orales 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat	□ 6.2	□ 6.2	☐ 6.2 – MH508
 6.3 Consignes orales données par écrit 	6.3	□ 6.3	☐ 6.3 – MH601
☐ 6.4 - Autres (à préciser)	6.4	6.4	6.4

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	
	AIDES HUMAI	NES	
Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants) :			Valide la demande
 7.1 – secrétaire lecteur 7.2 – secrétaire scripteur 7.3 – assistant 7.3.1 - Reformulation des consignes 	□ 7.1 □ 7.2 □ 7.3 □ 7.3.1	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1	☐ 7.1 – MH512 ☐ 7.2 – MH513 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1 – MH521
7.3.2 - Séquençage des consignes complexes	7.3.2	7.3.2	☐ 7.3.2 – MH522
7.3.3 - Explicitation des sens second et métaphorique	7.3.3	7.3.3	☐ 7.3.3 – MH523
7.3.4 - autre (préciser)	7.3.4	7.3.4	□ 7.3.4 – MH501
7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	□ 7.4	7.4	☐ 7.4 – MH502
☐ 7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement	□ 7.5	7.5	☐ 7.5 – MH503
7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	□ 7.6	7.6	□ 7.6 – MH504
☐ 7.7 – Assistance d'un AESH	□ 7.7	7.7	7.7 – MH514
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec les difficultés autres motifs:	Refus à motiver :

NOM......PRENOM5

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	ADAPTATIONS ET D	ISPENSES	
8- Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné			Valide la demande
8.1 – Adaptations générales □ 8.1.1 – communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques	8.1.1	8.1.1	□ 8.1.1 – MH602
■ 8.1.2 – Passage en priorité pour les épreuves orales	8.1.2	8.1.2	□ 8.1.2 – MH632
R.1.3 - Autres Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :	8.1.3	8.1.3	8.1.3
8.2 – Adaptations spécifiques examens professionnels Histoire-Géographie: remplacement du croquis par un écrit	□ 8.2	□ 8.2	□ 8.2 – MH660
8.3 – adaptations spécifiques BTS ☐ Adaptation de l'épreuve orale obligatoire de langue vivante (possibilité de passer à l'écrit une épreuve ou partie d'épreuve orale de LV) ☐ totalité de l'épreuve ☐ partie « compréhension orale » ☐ partie « expression orale »	□ 8.3.1 □ 8.3.2 □ 8.3.3	□ 8.3.1 □ 8.3.2 □ 8.3.3	□ 8.3.1 – MH607 □ 8.3.2 – MH607 □ 8.3.3 – MH607
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés non conforme à la réglementation autres motifs:	Refus à motiver :
Conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné (BTS, BP et MC non concernés)			
Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire (maximum 3)			
 9.1 – Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A 9.2 - Compréhension écrite de 	□ 9.1 □ 9.2	□ 9.1 □ 9.2	☐ 9.1 – MH633
l'épreuve de langue vivante obligatoire 9.3 – Expression écrite de	9.2	9.2	☐ 9.2 – MH656 ☐ 9.3 – MH634
l'épreuve de langue vivante A NOM	- 3.3	9.3PRENOM	

Am	énagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la	Réservé à la décision de l'autorité
		candidats individuels	procédure complète	administrative
	9.4 - Expression écrite de l'épreuve de langue vivante obligatoire	9.4	9.4	☐ 9.4 – MH657
	9.5 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A	9.5	9.5	☐ 9.5 – MH635
	9.6 – Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante obligatoire	9.6	9.6	☐ 9.6 – MH658
	9.7 – Expression orale de l'épreuve de langue vivante A	9.7	9.7	☐ 9.7 – MH636
	9.8 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante obligatoire	9.8	9.8	□ 9.8 – MH659
	9.9 – Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B	9.9	9.9	☐ 9.9 – MH637
_	9.10 – expression écrite de l'épreuve de langue vivante B	9.10	9.10	☐ 9.10 – MH638
	9.11 – Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B		9.11	□ 9.11 – MH639 _
	9.12 – Expression orale de l'épreuve de langue vivante B	9.12	9.12	□ 9.12 – MH640
	9.13 – Dispense de l'épreuve de langue vivante B	9.13	9.13	☐ 9.13 – MH645
		Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable	Refus à motiver :
			pièces justificatives	
			insuffisantes aucune pièce justificative	
			aménagements demandés	
			sans rapport avec difficultés autres motifs :	
		TALEMENT D'EPREUVES OU CO	NSERVATION DE NOTES	l
des	Etalement du passage épreuves :			Valide la demande
	10.1 - la même année			
ora	10.1.1 - Epreuves anisées en juin ou au	1 0.1.1	1 0.1.1	☐ 10.1.1 – MH610
_	temps (lister les épreuves			
	ues à cette date)			
	10.1.2 - Epreuves	☐ 10.1.2	☐ 10.1.2	☐ 10.1.2 – MH610
	anisées en septembre a l'automne (lister les			
	euves prévues à cette			
date	,			
	10.2 – année n+1 ☐ 10.2.1 – épreuves			☐ 10.2.1 – MH610
	organisées en juin ou	□ 10.2.1	1 0.2.1	
a	au printemps (lister les			
	épreuves prévues à cette			
	date)			
-				

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
☐ 10.2.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (lister les épreuves prévues à cette date)	1 0.2.2	10.2.2	☐ 10.2.2 – MH610
■ 10.3 – sur plusieurs sessions (préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer)	1 0.3	10.3	□ 10.3 – MH610
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN 11 - Conservation des notes Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	11 – MH609 Refus à motiver :

NOM......PRENOM8

RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE **CANDIDAT** Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens suivants (préciser le nombre d'aménagements cochés) : J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité. Fait à : Le Signature du candidat Nom Prénom : Signature des responsables légaux (pour les candidats mineurs) Chef d'établissement Prénom : Date: Cachet de l'établissement Signature Médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète Prénom : Cachet Date: Signature Autorité administrative Cachet Date: Signature

NOM......PRENOM9